

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

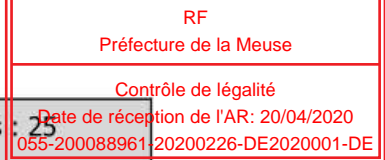
Séance du 26 février 2020

Délibération n°DE2020001

Nombre de délégués : 25

Quorum : 13

Votants : 13 dont 3 suppléants



L'an deux mille vingt et le vingt-six février, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 14 février 2020, s'est réuni à la salle Salle du foyer communal à Romagne-sous-les-Côtes, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Serge NAHANT, Monsieur Jean-Pierre JAUNEL, Monsieur Pascal PIERRE, Madame Valérie WOITTIER, Monsieur Yves LECRIQUE, Monsieur Jean CHEVALIER, Monsieur Christian SAUNOIS

Monsieur Pascal PIERRE est désigné secrétaire de séance.

4.4 - Demande d'agrément service civique

Dans le cadre de la refonte stratégique de la plateforme Côté Meuse, le Pays de Verdun souhaite renforcer sa cellule d'ingénierie avec notamment un ambassadeur intervenant directement sur le terrain auprès des commerçants pour les sensibiliser aux enjeux du développement de leur activité en ligne, et notamment via notre outil mutualisé.

L'objectif sera également de les accompagner dans leur appropriation de l'outil afin de faire vivre la plateforme.

A cet effet, une mission de service civique peut répondre à cette problématique et une demande d'agrément pour accueillir un ou une volontaire est nécessaire. Nous solliciterons dans ce cadre deux missions de six mois.

Pour mettre en place ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le dossier de demande d'agrément,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à sa mise en œuvre,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :

VALIDE le dossier de demande d'agrément,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à sa mise en œuvre,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

